



INFORMATION REGIONALE N° 11

**Le Secrétaire Académique
à l'attention**

des secrétaires académiques adjoints, des secrétaires départementaux et des chargés de communication

**Syndicat National
des Personnels de Direction
de l'Éducation Nationale**

POUR INFORMATION DES PERSONNELS DE DIRECTION DE L'ACADEMIE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE L'OBSERVATOIRE ACADEMIQUE DU MERCREDI 04 JANVIER 2006

Après un échange mutuel de vœux et, en ce qui nous concerne, notre volonté de poursuite d'échanges constructifs et francs, Monsieur le Recteur est passé à l'ordre du jour :

1/ CELLULE CONSEIL AUX ETABLISSEMENTS

Cette cellule ne constitue pas une structure de plus au sein du rectorat mais une mission confiée à trois membres de l'équipe Vie Scolaire pour résoudre les préoccupations du quotidien des établissements et l'améliorer. Dans ce but, le Recteur veut constituer un comité de suivi qui se réunirait au moins une fois par mois avec l'équipe EVS : il demande que 4 personnels de direction, représentant les différents types d'établissements et, si possible, bordelais pour la fréquence des déplacements, en fassent partie et y apportent leur connaissance du terrain. (3 SNPDEN et 1 ID)

Le Recteur précise bien que ce comité n'a pas vocation à traiter les cas de crise sérieuse qui seront toujours suivis par les IA-DSDEN ou les services du Rectorat selon les personnes concernées.

B. Cagniard et J. Faller évoquent ensuite le protocole de crise qui avait été avalisé par le Recteur Monteil, puis délaissé ; ils souhaitent qu'on le reprenne et qu'on le retravaille pour l'actualiser. Le Recteur en est d'accord. Ce protocole de conduite à tenir en cas de crise permet une action déontologiquement correcte pour les collègues subissant une crise dans leur établissement.

2/ POINT SUR LE PROJET DE L'ACADEMIE

Le projet final sera envoyé dans les établissements après les vacances de Février et les projets d'établissement seront à remettre pour le 31 mars, voire le 07 avril. La version finale n'est guère différente de celle présentée par le Recteur dans les réunions départementales et la note de synthèse a la même trame que la précédente.

Pour faire vivre ce projet académique, le Recteur va procéder au recrutement d'un directeur de la pédagogie qui sera également délégué à la formation des personnels en remplacement de M. SORBE.

3/ PREPARATION DE LA RENTREE 2006

Le Recteur nous annonce que malgré la période de restriction annoncée, l'Académie de Bordeaux bénéficiera de :

114 postes supplémentaires dans le premier degré -20 postes dans le second degré -19 postes d'infirmière -42 assistants pédagogiques
environ 80000 HSE majorées pour les remplacements de courte durée

le tout pour un prévisionnel de 150 élèves de plus sur une base volontariste.

Il faut rappeler que 3 nouveaux établissements ouvriront à la rentrée, ce qui signifie redéploiement de certains postes (Perdir, CPE, CDI, Administratifs).

Les priorités du Recteur sont de conforter les moyens de remplacements (rappel : 1600 TZR), de financer les décisions arrêtées sur la carte des formations et la carte des options – dans chaque cas, quelques unes en moins -).

La découverte professionnelle 3 heures en collège se fera dans tous les collèges qui ont déposé un dossier, pourra être faite dans tous ceux qui en feront encore la demande et sera finançable pour tous, si la circulaire de rentrée à venir le prévoyait.

Le Recteur prévoit d'ailleurs des réunions départementales au printemps après parution de ladite circulaire.

4/ QUESTIONS DIVERSES

a) La politique ZEP

M. Le Recteur indique qu'il n'a pas d'autre information que celles données dans le discours du Ministre.

Il doit flécher 3 collèges « Ambition et Réussite » pour l'Académie (164 l'ont déjà été au niveau national) sur la base des critères ZEP connus, du nombre de boursiers et d'élèves non francophones.

b) Module informatique TRM-TSM

Nous soulevons le problème de ce module peu performant à notre avis. M. le Recteur souligne que cette année il n'y aura qu'un seul calcul sur le module. Les IA-DSDEN auront plus de latitude pour négocier avec chaque établissement. Ceci nous semble positif.

c) TOS

Le Rectorat a adressé les arrêtés de nomination des personnels dans les collectivités territoriales. Pour la rentrée 2006, les collectivités territoriales, et surtout la Région, ont demandé la coopération du Rectorat qui leur fera des propositions.

D'ores et déjà, pour les demandes de remplacement, les collèges se tournent vers les conseils généraux mais les lycées continuent à traiter avec le rectorat.

d) 3^{ème} PVP

Le détail des horaires est arrêté et sera publié. Les cours de SVT notamment seront assurés mais probablement par les professeurs de VSP pour des raisons pratiques.

e) Journée de solidarité

Le Recteur précise bien que ces sept heures sont à effectuer au cours de l'année civile 2006 sous forme de deux demi-journées ou du lundi de Pentecôte. Si des enseignants se dispensaient de ces moments, il s'agirait d'un service non fait avec retrait d'1/30^{ème}.

f) Postes d'aide à la direction

B. Cagniard souligne que ces 20 postes existent sans pouvoir être pourvus par des titulaires. Il en demande la pérennisation. Le Recteur indique qu'il en a fait la demande par courrier au ministère.

g) Groupes de travail

B. Cagniard souhaite que lors de la constitution des différents groupes de travail la représentativité syndicale soit prise en compte. Il rappelle notre succès aux élections professionnelles qui conforte notre position de syndicat majoritaire. En exemple, sont cités les groupes de travail sur Sconet et sur le classement des établissements.

h) Rapports pédagogiques annuels

Nous demandons la bienveillance des autorités pour les rapports établis par les chefs d'établissements nouvellement nommés et qui ne peuvent avoir le recul sur l'année écoulée. M. le Recteur l'accordera bien volontiers.

i) Systèmes sécurisés

Suite à la journée consacrée à ce sujet en Décembre et devant l'importance qu'il revêt, le rectorat a décidé qu'une demi-journée d'information sera offerte à tous les chefs d'établissement de l'académie dans l'année.

j) Vacances administratives

Les 7 ETP consacrés aux remplacements sont supprimés.

h) Emplois EVS

Suite à notre refus de recruter des personnes en emplois EVS pour les écoles primaires et à notre demande de cadrage, le Secrétaire Général nous présente un projet de convention entre l'IA-DSDEN et un EPLE qui fixe le cadre du recrutement, des missions et clarifie notre situation. Le SNPDEN se félicite de cette avancée et de voir sa revendication aboutir. Cette convention, que nous avons souhaitée, est un atout pour tous les collègues qui devront procéder à ces recrutements.